

ANNEE 2018

Délibération n°

20180062

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 23/11/2018

Date d'affichage : 30/11/2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 18

Vote : 18 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 28 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY. Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

Absents excusés : Mmes Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à Michel KLISZ), Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°10 : Programme d'Intérêt Général (PIG)
d'amélioration de l'habitat du Pays Basque –
Signature d'une convention avec la Communauté
d'Agglomération Pays Basque**

Rapporteur, Monsieur Le Maire :

L'action publique locale sur le parc privé existant constitue un axe structurant des politiques locales de l'habitat. Les enjeux liés au parc privé sont à la fois sociaux, urbains et environnementaux. Le traitement de ce segment de l'offre constitue un axe fort de l'intervention publique et du futur P.L.H. de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

A cet effet, la Communauté d'Agglomération lance à l'échelle de son territoire, un dispositif opérationnel pour l'amélioration des conditions d'habitat des propriétaires et des locataires et le développement de l'offre conventionnée sociale et très sociale. Ce dispositif couvre la période du 27 septembre 2018 au 27 septembre 2021.

Ce dispositif doit permettre de créer les conditions nécessaires à l'amélioration générale du parc ancien et des conditions d'habitation des ménages. Il traitera en particulier des thématiques suivantes : habitat indigne, rénovation énergétique, perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées, copropriétés fragiles et développement de l'offre conventionnée sociale et très sociale ;

Le dispositif repose sur un partenariat qui se traduit par des engagements financiers optimisés, entre l'Anah, l'Etat, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la CAF des Pyrénées-Atlantiques, PROCIVIS Aquitaine Sud, la Fondation Abbé Pierre. Il valorise et s'inscrit en subsidiarité des autres dispositifs d'accompagnement existants (prêts aidés, déduction fiscale, aides des caisses de retraite, fonds sociaux...);

L'objet de cette convention est de formaliser un partenariat avec les communes volontaires qui souhaitent s'engager financièrement en faveur des propriétaires dans le but d'optimiser l'effet levier des financements publics à destination des propriétaires du parc privé en mettant l'accent sur les priorités locales.

La commune de Bassussarry **SOUHAITE** soutenir le Programme d'Intérêt Général afin :

- *d'accompagner les propriétaires occupants en finançant, à hauteur de 2,5% de la dépense subventionnée par l'Anah :*
 - *le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées ;*
 - *la lutte contre l'habitat indigne ;*
 - *la rénovation énergétique des logements ;*

L'enveloppe financière prévisionnelle consacrée à cette opération s'élève à 5 000 € sur trois ans.

Cette convention prendra effet à la date de sa signature, jusqu'à la fin du dispositif.

Après avoir entendu les explications de monsieur Le Maire,

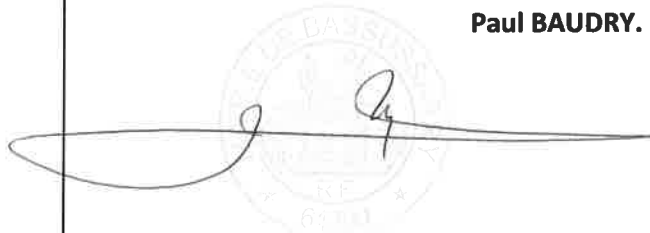
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec la Communauté d'Agglomération,

- **PRECISE** que les dépenses afférentes seront prévues au budget.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAYOR OF BAYONNE' at the top, 'Maire de Bayonne' in the center, and '63100' at the bottom. The signature is a cursive script that starts with a large loop and ends with a horizontal line.

*Transmis à M. le Sous-Préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 30/11/2018*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/11/2018